

ENQUETE ASSOCIATIONS DE L'INSEE ET ENQUETE PAYSAGE ASSOCIATIF DU CES

Analyses et mesures de l'activité des associations : de fortes convergences

Viviane Tchernonog
Centre d'économie de la Sorbonne

13 avril 2016

L'INSEE vient de rendre publics dans Insee Première¹ les résultats de la première enquête conduite par la statistique publique couvrant l'ensemble du champ des associations. Cette enquête est la conséquence d'une des recommandations essentielles du rapport *Connaissance des associations* du CNIS². Jusque-là, une grande partie des données disponibles sur le secteur associatif étaient construites à partir des enquêtes « *Paysage associatif* » conduites périodiquement par le Centre d'économie de la Sorbonne³. Les enquêtes du CES ont permis de disposer dans les deux dernières décennies d'informations de cadrage sur le secteur associatif et sur ses grandes évolutions. Il est important aujourd'hui de pouvoir apprécier et analyser les informations ainsi produites, qui ont été très utilisées, à la lumière des résultats que vient d'apporter l'enquête de l'INSEE.

DES OBJECTIFS PARTAGES ET DES METHODOLOGIES DIFFERENTES

Des objectifs partagés

Les deux enquêtes visaient les mêmes objectifs malgré quelques nuances : elles ont toutes deux eu pour objectif principal de produire des indications de cadrage concernant le secteur associatif en matière de modes d'action et d'intervention, de financements, de travail salarié et bénévole. Les deux enquêtes ont chacune été conduites dans le contexte institutionnel qui est le leur, celui de la statistique publique pour l'enquête de l'INSEE, celui d'un travail universitaire pour l'enquête du CES, avec des méthodologies liées à ces contextes institutionnels différents.

Des méthodologies différentes

Les enquêtes du CES ont été organisées à partir des communes : les mairies ont servi de relais pour contacter les associations et leur envoyer le questionnaire qui devait être retourné au CES. Les enquêtes du CES ont été tributaires des capacités des mairies à identifier sur leur territoire les associations contribuant à la vie associative locale, qui se sont considérablement améliorées au fil des enquêtes. La participation des communes comme celle des associations à la démarche de connaissance du secteur associatif initiée par le CES reposait sur le volontariat. Le nombre d'associations touchées par les mairies n'est pas connu, mais près de 9 000 associations ont participé à la dernière enquête du CES de 2012, et au final l'analyse a porté sur un échantillon 7 609 associations parmi lesquelles 2125 employées et 5484 sans salarié.

La base de sondage de l'enquête INSEE provient des associations des répertoires Sirene et RNA (Répertoire National des Associations) ayant eu au moins une journée d'existence en 2014. L'enquête conduite par l'INSEE avait un caractère obligatoire. Le questionnaire de l'INSEE a été envoyé à 34 400 associations. 18 550 associations ont participé à l'enquête de l'INSEE, se répartissant entre 6130

¹ Lise Reynaert et Aurélien d'Isanto, « *Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié* », Insee Première n° 1587, Mars 2016

² Edith Archambault, Jérôme Accardo, Brahim Laouisset, « *Connaissance des associations* », Rapport du groupe de travail CNIS, n° 122, Décembre 2010

³ Enquêtes conduites en 1991, 2001, 2006 et 2012) par le Laboratoire d'économie sociale et le laboratoire Matisse, unités recherche CNRS - Université Paris 1, qui ont été en partie à l'origine de la création du Centre d'économie de la Sorbonne (Unité mixte de recherche 8595 CNRS Université Paris1), au sein duquel a été conduite la dernière enquête « *Paysage associatif* ».

associations sans salarié et 12 420 employeuses.

Tableau 1 Les modalités des enquêtes CES et INSEE

	CES	INSEE
Modes de collecte	Enquête reposant sur le volontariat	Enquête obligatoire
Date des données collectées	2011 pour les données financières 2012 pour les autres données	2013
Bases de sondage	Associations identifiées sur leur territoire par les mairies, subventionnées ou non par elles	Fichier RNA Fichier SIRENE
Organisation de l'enquête	Envoi des mairies aux associations sur demande du CES. Nombre d'associations touchées par les mairies non connu	Envoi par lettre ou mail à un échantillon de 34 400 associations
Champ de l'enquête	France métropolitaine	France entière
Relances	Pas de relance	Trois relances envoyées (espacées de 1 mois) en cas de non-réponse Relances personnalisées (par recherche de coordonnées) pour les associations employeuses de très grande taille
Questionnaires	Un questionnaire unique	Deux questionnaires : un questionnaire simplifié pour les associations sans salarié et un questionnaire détaillé pour les employeuses
Taux de retour	Non connu	Taux de retour des employeuses 80% Taux de retour des sans salarié 50%
Liste d'activité détaillées dans le questionnaire	54 secteurs d'activité Les associations choisissent dans l'ordre les deux secteurs d'activité principale	64 secteur d'activité Les associations choisissent dans l'ordre les deux secteurs d'activité principale
Codage des grands secteurs d'activité	Codage effectué par l'équipe en tenant simultanément compte du type d'activité détaillé indiqué par l'association, de la taille du budget, de la nature des financements et des populations bénéficiaires.	Codage en fonction du secteur d'activité détaillé déclaré par l'association
Notice explicative pour accompagner le remplissage	Pas de notice explicative	Une notice explicative pour chacun des deux questionnaires
Taille de l'échantillon	Associations sans salarié : 5 484 Associations employeuses : 2 125 Total 7 609	Associations sans salarié 6 130 Associations employeuses : 12 420 Total 18 550
Notion de ressources	Ressources courantes hors frais financiers : <i>Cotisations/dons, mécénat et fondations/Recettes d'activités privées/recettes d'activité publique/subventions publiques</i>	Ressources courantes hors frais financiers : <i>Cotisations/dons, mécénat et fondations/Recettes d'activités privées/recettes d'activité publiques/subventions publiques</i> Inclusion dans les budgets d'autres ressources non réparties dans les postes budgétaires, des reprises sur amortissements et provisions, et transferts de charges
Associations estimées vivantes	Considérées par les mairies comme actives l'année de l'enquête	Ayant eu un jour d'activité en 2014
Modalités d'extrapolation	Les données de l'enquête du CES ont été corrigées en fonction des biais identifiés résultant de l'organisation de l'enquête à partir des mairies. Les redressements ont été effectués sur la base de l'estimation du nombre d'associations vivantes par segment d'activité. 16 segments ont été distingués selon les deux critères du secteur d'activité et de l'existence d'emploi salarié.	Pondération des associations échantillonnées pour extrapoler les résultats à l'ensemble des associations

Les questionnaires

Les enquêtes du CES ont été organisées sur la base d'un questionnaire unique adressé à toutes les associations. L'INSEE a utilisé deux questionnaires : un questionnaire simplifié destiné aux associations sans salarié et un questionnaire détaillé destiné aux associations employeuses. Le questionnaire détaillé de l'enquête INSEE est très proche, sur un grand nombre de questions, de celui utilisé dans la dernière enquête du CES conduite en 2012, et de nombreuses questions ont été formulées dans les mêmes termes ou de façon très proche, ce qui favorise les comparaisons. Le questionnaire de l'enquête INSEE, s'il n'a pas repris les questions portant notamment sur le profil et les trajectoires des dirigeants, a été enrichi à différents niveaux.

Le principe d'une grille de 54 secteurs d'activité détaillés de l'enquête CES, permettant d'appréhender le plus finement possible l'activité des associations pour les regrouper ensuite, a été repris dans l'enquête INSEE qui a proposé une liste plus détaillée de 64 secteurs d'activité, plus proche de la nomenclature NAF, proposant notamment une distinction selon le critère de l'hébergement des associations du domaine social

et médico-social. La prise en compte de ce critère a permis à l'INSEE de distinguer trois sous-secteurs dans sa présentation des résultats, : celui de la *santé*, celui de *l'hébergement social ou médico-social* et celui de *l'action sociale, action humanitaire et caritative* qui sont, compte tenu des effectifs, regroupés dans l'enquête du CES, dans un seul secteur. Même si ces quelques différences, auxquelles on peut ajouter des modalités différentes de catégorisation dans les grands secteurs d'activité entre les deux enquêtes, peuvent avoir, à la marge une influence sur les résultats observés, le regroupement des secteurs d'activités fins en grands secteurs d'activité aboutit à des catégories très comparables entre les deux enquêtes.

Tableau 2 Correspondances des secteurs d'activité

Enquête INSEE	Enquête « Paysage » du CES
Sports	Sports
Loisirs, divertissements, vie sociale	Loisir et vie sociale
Culture, spectacles et activités artistiques	Culture
Défense de causes, de droits, d'intérêts	Défense des causes, des droits et des intérêts,
Gestion de services économiques et développement local	Gestion des services économiques et développement local
Enseignement, formation et recherche non médicale	Education, formation, insertion
Santé	Action humanitaire, action sociale et santé
Hébergement social ou médico-social	
Action sociale, action humanitaire et caritative	

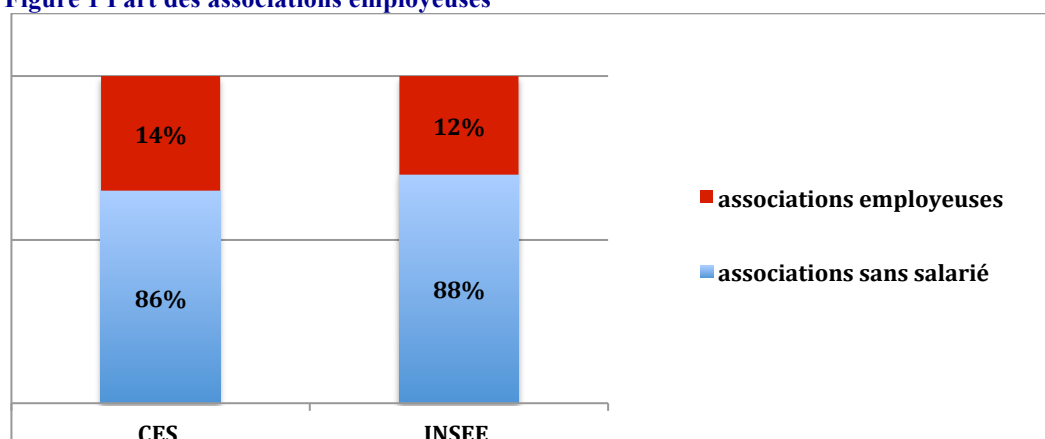
LES PRINCIPAUX RESULTATS

1 300 000 associations vivantes, parmi lesquelles 12 à 14% d'associations employeuses

L'estimation du nombre d'associations vivantes est quasi-identique dans les deux enquêtes : 1 300 000 associations en 2012 dans l'enquête CES et 1 302 200 dans l'enquête INSEE en 2013. L'enquête de l'INSEE s'est appuyée sur un chiffre de 161 000 associations employeuses, représentant 12% du nombre d'associations en 2013. Le chiffre plus élevé d'employeuses observé dans l'enquête du CES – 14% - provient des estimations issues des DADS alors seules disponibles qui concernaient le nombre d'établissements salariés.

Les données de l'enquête INSEE confirment que la très grande majorité des associations - 86% dans l'enquête du CES et 88% dans l'enquête de l'INSEE - ne fonctionnent qu'à partir du travail bénévole, sans recours à l'emploi de professionnels salariés rémunérés par l'association, les associations sans salarié pouvant néanmoins fonctionner avec du travail salarié mis à disposition payé par d'autres budgets, mais ces cas sont très rares (Figure 1). Les évolutions observées entre les différentes enquêtes montrent la part croissante du nombre de petites associations sans salarié dans l'ensemble du secteur associatif.

Figure 1 Part des associations employeuses



Sources

Reynaert L. et d'Isanto A., « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié » Insee Première n° 1587, mars 2016

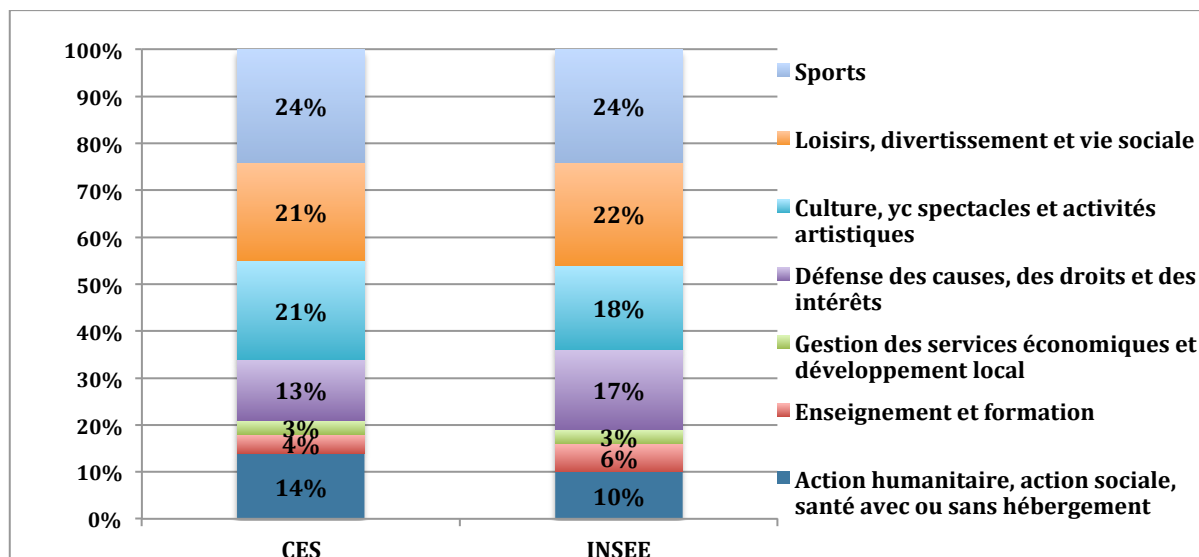
Tchernonog V. « Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013.

Les associations sportives, culturelles et de loisirs : 63% et 66 % du nombre total d'associations selon les deux enquêtes

La répartition des associations par secteur d'activité apparaît également très proche dans les deux enquêtes

(Figure 2). L'enquête INSEE confirme sans surprise la forte prédominance des associations sportives, culturelles et de loisirs mise en évidence dans les mêmes proportions dans les enquêtes *Paysage associatif* : ces associations représentent respectivement 63% du nombre total d'organisations dans l'enquête INSEE et 66 % dans l'enquête du CES, les seules associations sportives représentant 24% des associations dans les deux enquêtes. Le nombre des associations de défense des droits, des causes et des intérêts apparaît légèrement moindre dans l'enquête du CES (13%) comparativement à l'enquête INSEE (17%). Ce nombre apparaît sous-estimé dans l'édition 2012 de l'enquête du CES, qui marquait une rupture comparativement aux enquêtes précédentes où les associations de ce type avaient un poids plus important (Figure 2).

Figure 2 Répartition des associations selon le secteur d'activité principal



Sources

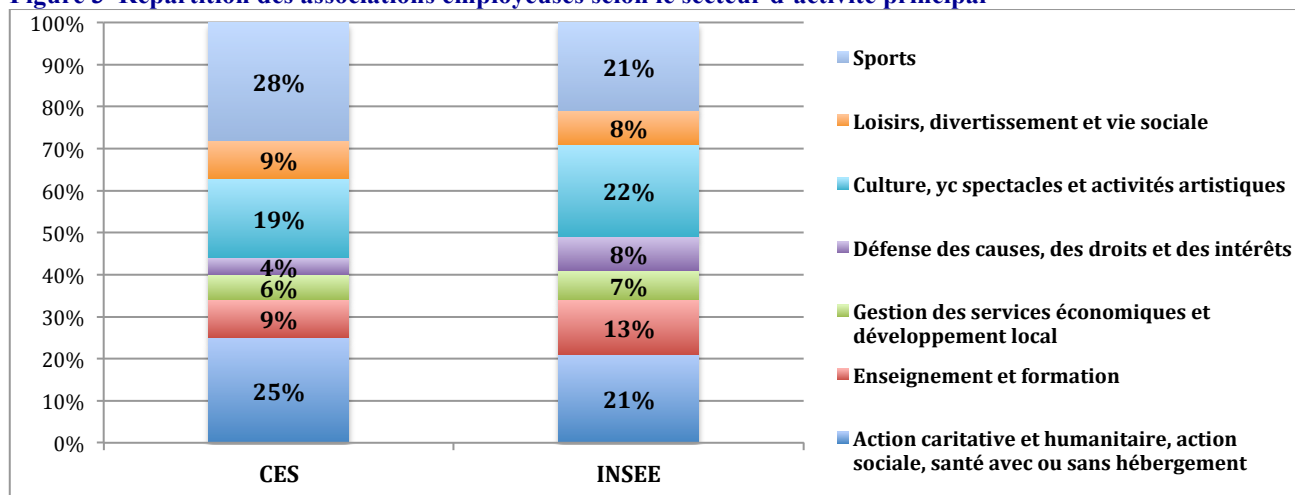
Insee Première n° 1587, Mars 2016 « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », Lise Reynaert et Aurélien d'Isanto
 « Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013. Viviane Tchernonog

Les associations humanitaires, d'action sociale et de santé : entre 10% et 14% du nombre total d'associations, et 21 à 25% du nombre des employeuses.

Les associations humanitaires, d'action sociale et de santé sont peu nombreuses comme le montrent les deux enquêtes : elles représentent 14% du nombre total d'associations dans l'enquête du CES et 10% dans celle de l'INSEE. La répartition par secteur d'activité des seules associations employeuses, qui présentent d'importants enjeux puisqu'elles concentrent, en raison de leur grande taille en termes de budget ou d'emploi salarié, l'essentiel des budgets associatifs, est assez proche dans les deux enquêtes: une association employeuse sur quatre selon le CES et une employeuse sur cinq selon l'INSEE appartiennent à ces secteurs d'activité.

La part des associations sportives employeuses est non négligeable dans les deux enquêtes: 21% des employeuses sont des associations sportives dans l'enquête de l'INSEE, cette proportion étant de 28% dans l'enquête du CES ; les sportives employeuses restent le plus souvent de petites associations en termes d'emplois salariés ou de taille de budget. L'enquête du CES sous-estime un peu le poids des associations d'éducation et de formation comparativement à la mesure de l'INSEE : ces dernières représentent 9% du nombre total d'associations employeuses dans l'enquête du CES et 13% dans celle de l'INSEE. Mais au total, les répartitions des associations selon le secteur d'activité principal restent proches dans les deux enquêtes (Figure 3).

Figure 3 Répartition des associations employeuses selon le secteur d'activité principal



Sources

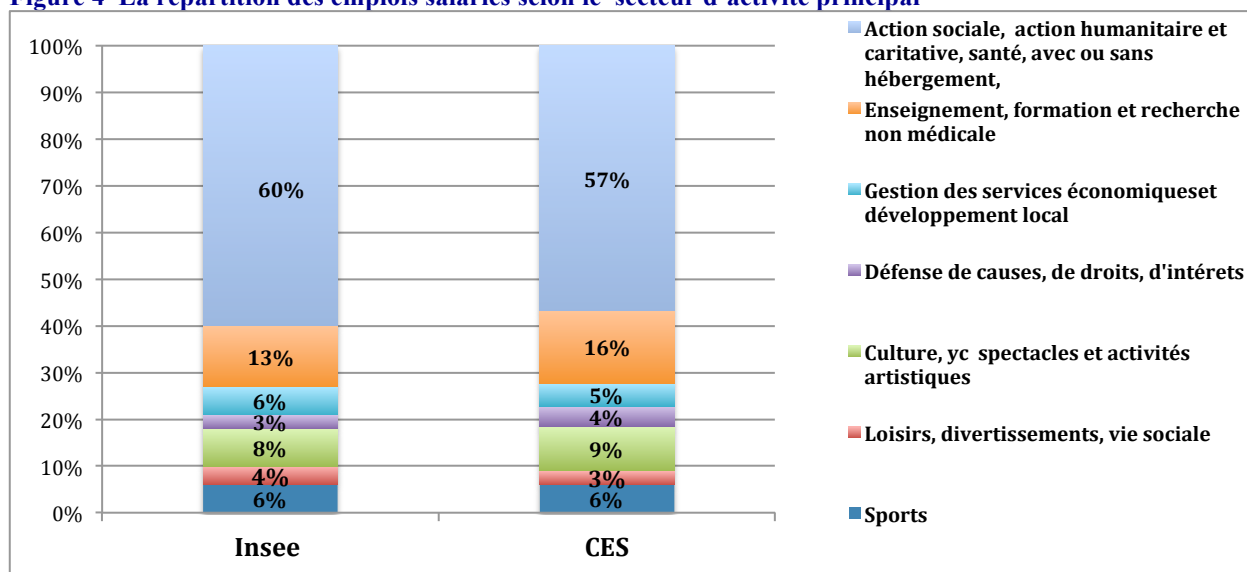
Reynaert L. et d'Isanto A., « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié » Insee Première n° 1587, mars 2016

Tchernogov V. « Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013.

57 à 60% des emplois salariés dans le social et le médico-social

L'examen de la répartition des quelque 1,9 million emplois salariés selon les secteurs d'activité confirme le poids prédominant du secteur social et médico-social dans le total de l'emploi associatif dans les deux enquêtes : 60% dans l'enquête INSEE et 57% selon l'enquête CES. L'éducation et la formation représentent le second secteur en termes d'importance dans l'emploi salarié : 16% selon l'enquête du CES et 13% selon l'enquête de l'INSEE. Tous les autres secteurs d'activité ont un faible poids en matière d'emploi salarié, quasi identique dans les deux enquêtes.

Figure 4 La répartition des emplois salariés selon le secteur d'activité principal



Sources

Reynaert L. et d'Isanto A., « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié » Insee Première n° 1587, mars 2016

Tchernogov V. « Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013.

Le travail salarié dans les associations : 7% du volume de l'emploi total public et privé selon l'enquête de l'INSEE

L'enquête INSEE auprès des associations, qui a pu s'appuyer sur un appariement des données de l'enquête associations et des DADS, parvient à une estimation du volume de travail salarié de 1,3 million d'emplois à temps plein en 2013. Cette estimation inclut les heures de travail des professeurs mis à disposition par l'Education nationale dans l'enseignement privé associatif. L'INSEE estime le poids de l'emploi salarié dans les associations à 7% du volume de l'emploi marchand et non marchand. Cette estimation est largement

inférieure à l'estimation de l'emploi salarié associatif à plein temps d'INSEE CLAP la même année, qui est de 1,5 million d'emplois.

Le travail bénévole : d'importants écarts entre les deux enquêtes sur la mesure du volume de travail bénévole, mais une très bonne concordance de tous les autres indicateurs du bénévolat

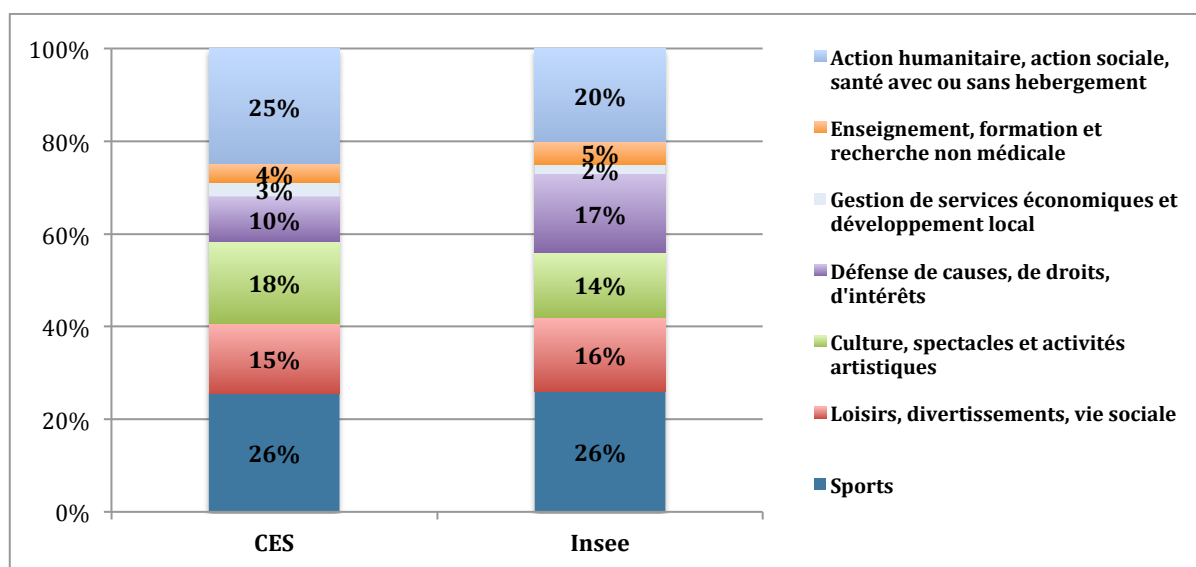
L'enquête INSEE estime à 680 000 emplois en équivalent plein-temps le travail bénévole dans les associations. Ces données sont en net décalage avec les estimations disponibles à partir des enquêtes *Paysage associatif*, qui indiquent un ordre de grandeur de 1 090 000 emplois à plein-temps pour la dernière d'entre elles. Cet écart appelle un examen approfondi pour essayer d'en expliquer l'origine. L'enquête *Paysage* réalisée en 2000 conduisait à des estimations du volume associatif du bénévolat très proches de celles qui pouvaient être tirées de l'enquête INSEE *Vie associative* de 2002, la seule enquête spécifique conduite à ce jour par l'INSEE sur la participation associative et le bénévolat⁴

Les autres indicateurs du bénévolat présentés dans *Insee Première* sont au contraire très proches de ceux de l'enquête du CES. Il en est ainsi du nombre de participations bénévoles, de leur répartition par secteur d'activité ainsi qu'entre associations sans salarié et employeuses, et de la répartition des heures de travail bénévole selon le secteur d'activité.

26 % ou 27 % du volume du travail bénévole dans le secteur sportif

La répartition des heures de travail bénévole selon le secteur d'activité est très comparable dans les deux enquêtes. Sans surprise, le sport est le premier secteur en termes de travail bénévole, puisqu'il concentre 26 % selon les deux enquêtes du volume total de travail bénévole. Les secteurs culturel et de loisirs mobilisent ensemble 33 % selon le CES et 30 % selon l'INSEE du nombre d'heures de travail bénévole dans les associations.

Figure 5 Répartition des heures de travail bénévole selon le secteur d'activité principal



Sources

Reynaert L. et d'Isanto A., « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié » *Insee Première* n° 1587, mars 2016

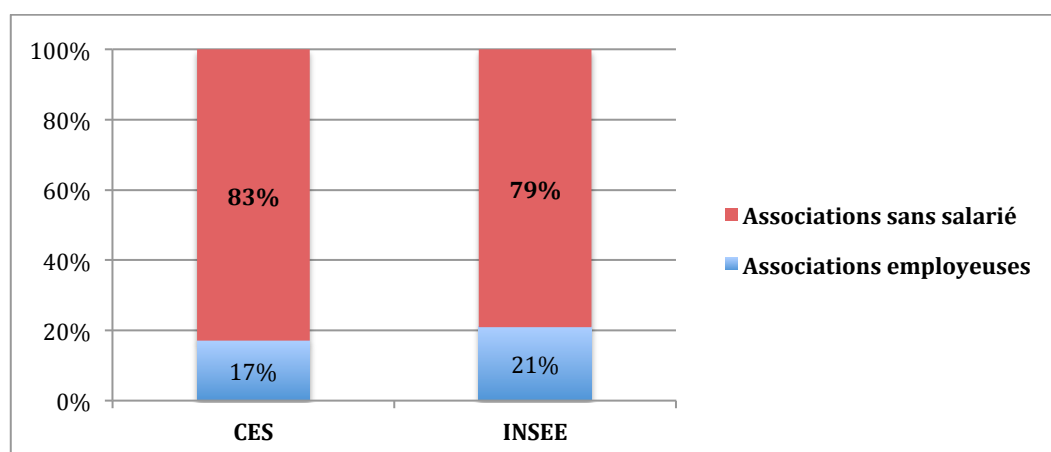
Tchernonog V. « Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013.

23 à 24 millions de participations bénévoles dans les associations, dont 4/5^{ème} dans les associations sans salarié.

Le nombre de participations bénévoles dans les associations est quasiment la même dans les deux enquêtes : 23 millions selon l'enquête INSEE et 24 millions selon l'enquête CES. La répartition des participations bénévoles entre les associations sans salarié et les associations employeuses est également très proche dans les deux enquêtes : les associations sans salarié concentrent 83 % des participations bénévoles dans l'enquête du CES et 79% dans l'enquête INSEE.

⁴ Prouteau L., Wolff F.- C. « Adhésions et dons aux associations : permanence et évolutions entre 2002 et 2010 », Economie et Statistique, n° 459, pp. 27-57. 2013

Figure 6 Les participations bénévoles selon l'existence d'emploi salarié dans l'association



Sources

Insee Première n° 1587, Mars 2016 « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », Lise Reynaert et Aurélien d'Isanto
« Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013. Viviane Tchernonog

Si l'on rapproche le volume de travail bénévole déduit de l'enquête INSEE et le nombre de participations bénévoles que celle-ci permet d'estimer, on obtient un volume horaire annuel moyen d'environ 48 heures par participation contre 74 heures si le même calcul est réalisé à partir de l'enquête *Paysage* 2012. Les estimations du volume moyen par participation qui pouvaient être obtenues à partir de l'Enquête INSEE *Vie associative* 2002 étaient alors de 75 heures pour l'ensemble du bénévolat et d'un peu plus de 80 heures pour le bénévolat associatif. Les résultats de l'enquête Insee *Associations 2014* suggèrent donc une importante diminution du volume horaire par participation qui paraît bien forte et peu probable, a fortiori sur une période de moins de 15 ans. À l'évidence, ces aspects du bénévolat requièrent un approfondissement qui serait grandement facilité par la conduite d'une enquête auprès des individus du type de celle qui fut réalisée en 2002. Ses résultats pourraient alors très utilement être confrontés à ceux de l'enquête *Association 2014* de l'INSEE.

Le budget cumulé du secteur associatif : 85,5 milliards d'euros courants dans l'enquête *paysage associatif* et 104,2 milliards dans l'enquête INSEE.

L'estimation du budget cumulé des associations s'est faite de façon différente dans les deux enquêtes. Le CES a procédé à partir du ratio *masse salariale / budget des associations* résultant de l'enquête conduite, ratio qui a été appliqué à la masse salariale disponible à partir des DADS pour obtenir une estimation du budget cumulé du secteur associatif. L'INSEE a procédé par pondération des associations échantillonnées pour extrapoler les résultats à l'ensemble des associations. L'Insee évalue ainsi à 104 milliards d'euros le budget cumulé du secteur associatif⁵ en 2013, celui-ci ayant été estimé à 85,5 milliards d'euros par l'enquête CES pour l'année 2011. Certes, deux années séparent les deux estimations par ailleurs effectuées en euros courants, mais ces deux années sont des années de très faible inflation et sans doute, si l'on en juge par la stagnation de l'emploi salarié dans les associations⁶, des années de stagnation des budgets associatifs et ne peuvent expliquer qu'une part très limitée de cet écart.

L'écart entre les deux estimations de budgets doit être analysé à l'aune du champ des éléments constitutifs des budgets qui n'est pas tout à fait le même dans les deux enquêtes. L'enquête du CES s'est limitée à une estimation des cinq principaux postes de ressources courantes des associations: *cotisations/ dons, mécénat, apport des fondations/ participations des usagers/ commandes publiques/subventions publiques*. L'enquête de l'INSEE a recueilli les données organisées autour des mêmes postes de ressources, mais elle a également inclus dans le périmètre des budgets associatifs, dans une rubrique intitulée *autres ressources*, d'autres flux de financement non répartis dans les précédents postes ainsi que les reprises sur amortissements, les provisions, et les transferts de charges.

La catégorie *autres ressources* ainsi constituée représente 7,5 milliards d'euros soit 7,2% des budgets associatifs dans l'enquête INSEE. Si l'on ne prend pas en compte ce poste de ressources, l'écart observé entre les deux enquêtes se réduit puisque le budget de l'enquête INSEE s'élève alors à 96,7 milliards d'euros en 2013. L'écart subsistant entre les deux estimations, à périmètre de budget comparable, est de l'ordre de 11 milliards d'euros courants. Il est possible que le mode d'organisation de l'enquête du CES à partir des mairies ait pu conduire à

⁵ Non compris les entités collectrices et les champs de course qui figuraient dans les fichiers de l'INSEE en tant qu'associations de loi 1901 mais qui ont été retirés de l'estimation de l'INSEE en raison du caractère particulier de ces organismes.

⁶ Acoess Stat n° 221 - Décembre 2015

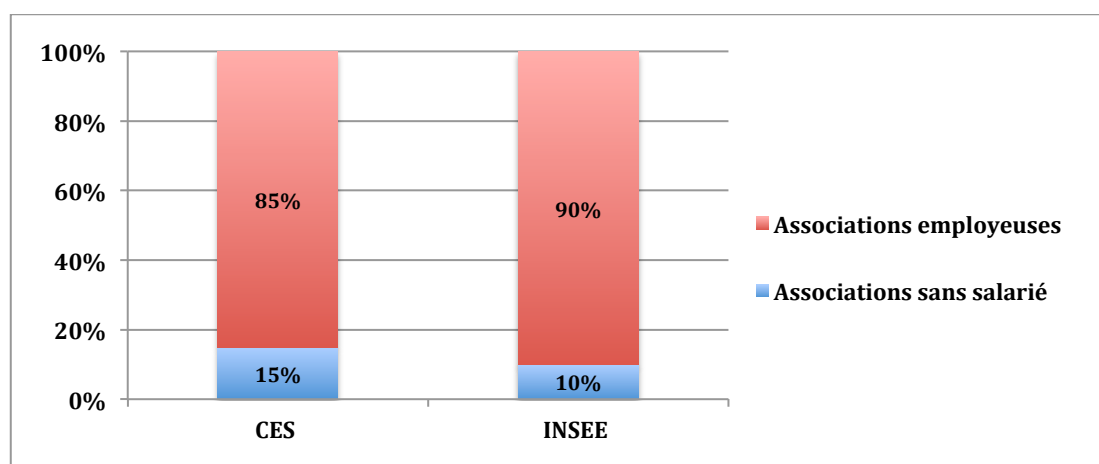
sous-estimer, malgré les corrections apportées, le poids des grosses associations nationales et il n'est pas non plus exclu que l'enquête de l'INSEE ait favorisé la participation des associations de taille plus importante ou découragé celle des petites associations employeuses. Ici aussi, une analyse à niveau fin des budgets associatifs dans les deux enquêtes permettra de mieux interpréter et analyser les écarts observés.

Les différences liées au périmètre des budgets dans les deux enquêtes, avec l'inclusion d'autres flux de ressources dans l'enquête INSEE, qui n'ont pas été pris en compte dans l'enquête du CES, impactent forcément les structures, mais les résultats demeurent néanmoins très proches dans les deux enquêtes, qu'il s'agisse de la concentration des budgets dans les employeuses, du poids des secteurs d'activité dans les budgets associatifs ou de la nature et de la structure des ressources.

Le poids des budgets des seules associations employeuses : 85% dans l'enquête du CES et 90% dans l'enquête INSEE

L'enquête de l'INSEE confirme sans surprise la forte concentration des budgets associatifs dans les associations employeuses : 85% selon l'enquête CES et 90% des budgets associatifs selon l'enquête INSEE sont concentrés dans les seules employeuses.

Figure 7 Concentration des budgets associatifs dans les associations employeuses



Sources

Reynaert L. et d'Isanto A., « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié » Insee Première n° 1587, mars 2016

Tchernonog V. « Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013.

Les financements privés entre 48% et 51% des budgets selon les enquêtes

Le poids relatif des ressources d'origine publiques ou privées dans les deux enquêtes doit également être vu en tenant compte du poste « ressources non réparties » de l'enquête INSEE.

La comparaison de la structure des financements (Figure 9) montre d'abord que le poids respectif des financements publics et privés est comparable dans les deux enquêtes : les financements privés représentent dans l'enquête INSEE 47,5% du poste « financement total » incluant les autres ressources non réparties, et 51% du financement total dans celle du CES. Les structures des ressources privées apparaissent également très proches dans les deux enquêtes : la part des cotisations – 11% des budgets dans l'enquête du CES et 10% dans l'enquête de l'INSEE, celle de ressources tirées de la générosité (dons, mécénat, fondations) qui s'élève à 4% des budgets dans les deux enquêtes, y est la même. Le poids important des ressources en provenance des usagers, c'est-à-dire les recettes d'activité privées, est également très proche dans les deux enquêtes : 36% pour l'enquête du CES et 33% pour l'enquête INSEE et (Figure 9).

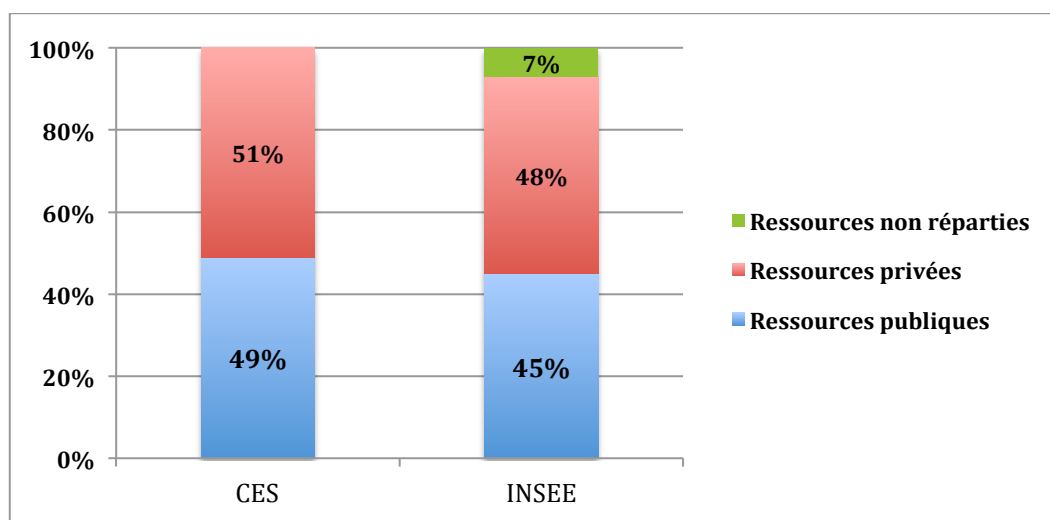
Le poids des ressources publiques: 45% et 49% selon les enquêtes

Dans l'enquête INSEE, les financements publics (subventions et commandes publiques) représentent 45% du budget total incluant le poste autres ressources dont on ne connaît pas le statut public ou privé ; les financements publics représentent 49% des ressources entrant dans le périmètre plus restreint de l'enquête du CES (Figure 9). Les chiffres sont donc ici très proches .

Si la part des commandes publiques est également proche dans les deux enquêtes - respectivement 27% pour l'enquête INSEE et 25% pour l'enquête du CES - l'estimation du poids des subventions publiques diffère un

peu: les subventions représentent 25% des budgets associatifs dans l'enquête du CES et 18% dans celle de l'INSEE (Figure 9). La période de deux années séparant les estimations des enquêtes peut expliquer une part de cet écart, puisque ce sont des années qui voient la fonte des subventions publiques, mise en évidence et mesurée dans l'ouvrage *le Paysage associatif* restituant les données de l'enquête du CES. En outre, ici aussi, l'existence du poste budgétaire « autres ressources » dans l'enquête de l'INSEE contribue à faire baisser le poids relatif des autres postes, et notamment celui des subventions publiques. Il subsiste cependant un écart qu'il conviendra d'analyser attentivement en comparant, ici aussi, les données des deux enquêtes par segment fin.

Figure 8 Origine des financements des associations



Sources

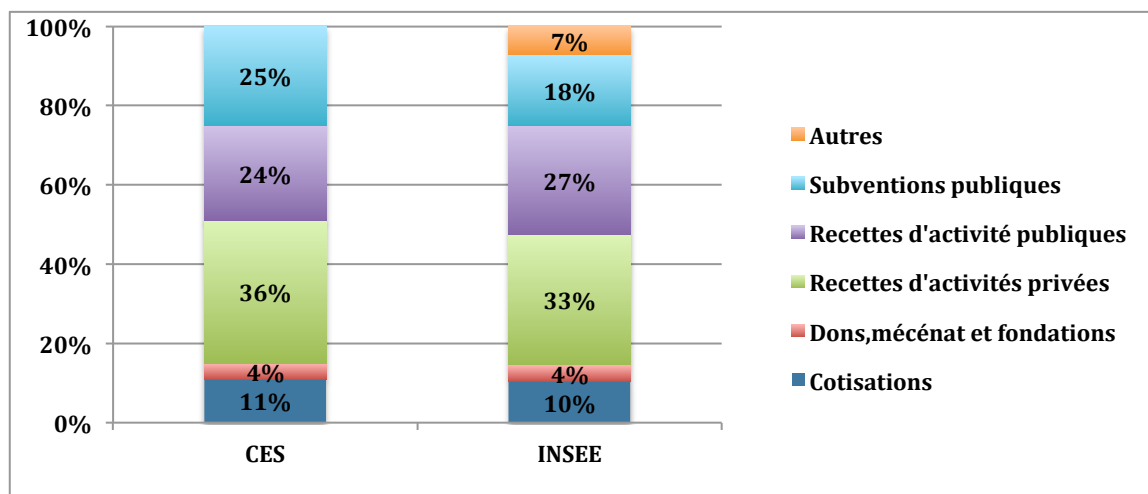
Reynaert L. et d'Isanto A., « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié » *Insee Première* n° 1587, mars 2016

Tchernonog V. « Le paysage associatif français- Mesures et évolutions », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013.

60% des ressources tirées de l'activité des associations

L'enquête INSEE confirme l'importance du poids des ressources tirées de leur activité dans le financement total des associations, importance mise en évidence dans les enquêtes du CES: l'agrégation des recettes d'activité privées et publiques conduit à une estimation, identique dans les deux enquêtes, de leur poids, de l'ordre de 60% des budgets associatifs (Figure 9).

Figure 9 Nature des financements des associations



CONCLUSION

D'une façon générale, l'enquête conduite par l'INSEE parvient à des mesures et des analyses très convergentes avec celles de la dernière enquête *Paysage associatif* du CES, et ceci malgré des approches méthodologiques parfois très différentes qu'il s'agisse des bases de sondage, de l'organisation des enquêtes ou surtout des modalités d'extrapolation des résultats. Cette convergence valide les analyses et les résultats issus des enquêtes successives *Paysage associatif* conduites depuis 2000 par le CES, qui s'étaient appuyées sur la même méthodologie d'organisation des enquêtes à partir des mairies et sur des questionnaires très proches, voire quasi identiques sur un certain nombre de questions. La convergence des données observée entre les deux enquêtes valide par voie de conséquence l'analyse des évolutions et des transformations du secteur associatif mises en évidence dans les travaux du CES.

L'estimation du nombre d'heures de travail bénévole constitue le seul résultat réellement discordant entre les deux enquêtes. L'exploitation des données de l'enquête de l'INSEE prévue par les deux équipes du Centre d'économie de la Sorbonne et du Laboratoire d'économie et de management de Nantes-Atlantique⁷, qui sera articulée à une nouvelle enquête paysage associatif en 2016, permettra de mieux repérer et comprendre la nature des quelques différences observées entre les deux enquêtes.

L'exploitation secondaire des données de l'enquête INSEE visera cependant surtout à approfondir l'exploitation et l'analyse des données très riches de la base constituée par l'enquête de l'INSEE, qui pourra notamment donner lieu à des restitutions détaillées des résultats à partir de types associatifs fins, rendues possibles par l'importance et la qualité de l'échantillon d'associations employeuses dans l'enquête de l'INSEE.

BIBLIOGRAPHIE

- Archambault E, Accardo J, Laouisset B, « *Connaissance des associations* », Rapport du groupe de travail CNIS, n° 122, Décembre 2010
- Prouteau L, Wolff F.- C. « *Adhésions et dons aux associations : permanence et évolutions entre 2002 et 2010* », Economie et Statistique, n°459, pp. 27-57. 2013
- Reynaert L. et d'Isanto A, « *Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié* », Insee Première n° 1587, Mars 2016
- Tchernonog V « *Le paysage associatif français- Mesures et évolutions* », deuxième édition, Dalloz Juris associations, Paris, 2013.

⁷ et de Lionel Prouteau en particulier